

## IL REGARDE EN ARRIERE.

Mais, **puisque** le premier ministre aime tant à tourner ses regards en arrière, au lieu de faire face aux problèmes d'aujourd'hui et à ceux de demain, pourquoi ne nous dit-il pas que le régime Mercier, dont il déclare accepter la succession **sans bénéfice d'inventaire**, augmenta le passif net de la province de \$12,898,000.00, en cinq ans? (Journaux Assemblée Législative, 1910, page 492).

Pourquoi n'explique-t-il pas franchement au peuple, s'il veut faire de l'histoire, que notre dette s'est accrue d'année en année sous tous les régimes, tant que l'on a bâti ou subventionné des chemins de fer? Pourquoi ne dit-il pas que, grâce à cette politique, bonne ou mauvaise, nos recettes sont, un jour, devenues insuffisantes pour payer les intérêts et les frais d'administration, et qu'il fallût taxer? Pourquoi ne confesse-t-il pas qu'il a lui-même taxé, au lieu d'affirmer qu'il ne l'a pas fait? Pourquoi cacher que les taxes, ces taxes tant dénoncées en 1897, lui rapportent aujourd'hui \$2,069,000.00 par année, au lieu de \$463,000.00 en 1897?

## IL A TAXE

C'est sir Lomer Gouin qui est le père de la taxe sur les bons et obligations des corporations et des municipalités. Il en retire \$65,000.00 par année.

C'est lui qui a engendré la taxe sur les compagnies d'assurance dont il retire annuellement \$22,600.00.

C'est lui qui a défendu aux municipalités de taxer les automobiles et qui les a taxés lui-même à son profit pour un montant de \$26,000.00 par année.

C'est lui qui a remanié les taxes sur les corporations commerciales et sur les successions, de façon que leur produit est plus que doublé depuis 1905.

Il a augmenté, à peu près tous les ans, les droits sur les débiteurs de liqueur.

Il a imposé une taxe additionnelle sur l'enregistrement des contrats, et il s'est fait conférer par une loi le pouvoir autocratique d'en imposer de nouvelles à sa discrétion sans consulter les Chambres.

Et c'est après tout cela qu'il vient nous dire qu'il n'a pas taxé.